

TITRE DE L'EXPERIENCE

AIDE A LA PLANTATION DE HAIES BOCAGERES BRESSANES

MOTS CLES DE L'EXPERIENCE

Bocage	Paysage	Préservation écosystème
Plantation de haies	Cadre de vie	Date de rédaction de la fiche : Mai 03

PORTEUR DU PROJET

Nom de la structure ou de la collectivité	La Plaine Tonique Communauté de Communes de Montrevel en Bresse	
Personne à contacter ou Relais	Claude FROMONT Vice-Président CC	Laurence DAGUIER Agent de développement local
Coordonnées postales	BP 69 01340 MONTREVEL EN BRESSE	
Téléphone	04 74 25 68 90	
Courriel	cc-montrevelenbresse@wanadoo.fr	

CONTEXTE – ENJEUX – OBJECTIFS

Constat : le bocage bressan est de moins en moins présent sur notre territoire

Objectif et impact social

- Maintenir la richesse du cadre de vie
- Préserver une partie de l'identité bressane

Objectif et impact économique

- Maintenir une certaine agriculture (nombreuse, diversifié, d'élevage)
- Favoriser certaines productions (volailles de Bresse, vaches laitières),
- Améliorer la productivité agricole (le maillage bocager crée un microclimat qui protège les cultures, le bétail et les bâtiments agricoles contre le vent, la poussière, le froid et la chaleur).
- Faire fonctionner l'économie locale (ce sont surtout les paysagistes locaux qui sont sollicités).

Objectif et impact environnemental

- Préservation d'un écosystème (qui augmente la fertilité du sol, limite l'érosion, augmente la réserve en eau, diminue le dessèchement, limite les pollutions des nappes, augmente la diversité animale et végétale.),
- Améliorer l'intégration paysagère de certains bâtiments (agricole, industriel ou artisanal)

Objectif et impact en terme de démocratie participative

- Tous les acteurs du territoire (résidents agriculteurs ou non agriculteur et les communes) ont un rôle à jouer dans la préservation du bocage bressan, chacun replante à son échelle,
- De plus, la validation des projets de plantation se fait en commission composée d'élus, d'associations locales (chasseurs, randonneurs), d'agriculteurs, de particuliers et de techniciens spécialisés (CRPF).

Objectifs opérationnels :

- programme de plantations sur 5 ans (2000-2004)
- plantation de 28 km de haies sur les 14 communes de la Communauté de Communes

DESCRIPTION DE L'EXPERIENCE

- Dispositif : Aide à l'achat de plants (304,90 € max. pour 100 ml) ouvert aux particuliers agriculteurs et non-agriculteurs et aux communes, en contrepartie du respect d'un cahier des charges :
 - utilisation de 6 essences locales différentes au minimum, citées dans une liste
 - replanter 100 ml au minimum (pour les agriculteurs et les communes) et 50 ml au minimum (pour les résidents non-agriculteur).
- Accompagnement : Cette action d'aide à la plantation de haie est complétée par une action d'information et de concertation très importante et indispensable :
 - Concertation à l'échelle communale (2 réunions par communes) avec l'ensemble des acteurs locaux (agriculteurs, élus, chasseurs, randonneurs,...) visant à faire émerger des projets de replantation concertés.
 - Localisation préalable des haies existantes sur un plan de la commune. Définition des conditions de présence du bocage. Choix des secteurs de replantation prioritaires (localisation sur le plan) en fonction des différents enjeux : économie agricole, paysage, environnement.
- Contexte : Cette aide s'inscrit dans le cadre d'un programme plus général de Gestion et Valorisation de l'Espace Rural (PLGE).

RESULTATS DE L'EXPERIENCE

Cette action est en cours de réalisation. Les résultats en mai 2003 :

- 10 807 ml de haies subventionnées (40% des objectifs réalisés) répartis
- 78 dossiers ont été validés en commission : 58 résidents non-agriculteur, 12 agriculteurs, 7 communes et 1 société de chasse
- 11 dossiers sont en attente de validation (= 1 050 ml)

PARTENAIRES FINANCIERS

Cette action, inscrite dans le Programme de Gestion et Valorisation de l'Espace, est financée à 50 % par la Communauté de Communes et 50 % par la Région Rhône Alpes (dans le cadre des PLGE (Projet Locaux de Gestion de l'Espace).

Le coût total de cette action sur 5 ans se monte à 68 297 €.

PARTENAIRES TECHNIQUES

- Mise en œuvre au quotidien : la Communauté de Communes
- Partenaires techniques : CAUE, CRPF, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale des Chasseurs

CONCLUSION / AVANTAGES ET INCONVENIENTS

La mesure est montée en puissance récemment : le bouche à oreille est un vecteur d'information plus efficace que les articles dans la presse.

L'entretien des haies reste à charge des propriétaire, ce qui est un frein à la plantation. Les CTE (Contrats Territoriaux d'Exploitation) sont un outil adéquat mais ils sont en suspens. L'Agenda 21 local en cours d'élaboration pourrait aborder ce point et créer des synergies notamment à travers la filière bois-énergie.

Programme de gestion et valorisation de l'espace rural
De la Communauté de Communes de Montrevel en Bresse
AIDE A LA PLANTATION DE HAIES

A qui ?

aux agriculteurs, aux communes et aux résidents (en zone rural et en lotissement)

Cahier des charges : Deux principes sont à respecter :

- Priorité aux espèces du pays : les plantes les plus fréquentes dans une région sont celles qui s'y adaptent le mieux. Elles devront donc constituer l'ossature de la haie, sans pour autant exclure les autres espèces.
- Association de plusieurs espèces. En se complétant, les différentes espèces d'une haie résistent mieux aux maladies. Elles favorisent aussi l'installation d'une plus grande variété d'animaux.

1- **Types d'essences à utiliser :**

ARBRES	GRANDS ARBUSTES	PETITS ARBUSTES
Chêne pédonculé	Prunellier	<i>Houx</i>
Frêne	Sorbier des oiseleurs	Cornouiller sanguin
Erable sycomore	Noisetier	Fusain d'Europe
Aulne commune ou verne	Néflier	Viorne commune
Saule blanc	Charme commun	Chèvrefeuille des haies
Merisier	Saule marsault	Troène champêtre
Cormier	Erable champêtre	
Orme résistant	Sureau noir	
Poirier commun		
Noyer		
Alisier Torminal		
Pommier sauvage		

- 2- Utiliser au minimum 6 essences différentes présentes dans la liste.
- 3- Implanter au minimum 100 m linéaire de haies (≈ 130 plants) pour les agriculteurs et les communes, et 50 m linéaire (≈ 65 plants) pour les résidents (même en plusieurs tronçons).
- 4- La plantation en 2 lignes est vivement recommandée surtout pour les plantations en plein champs.
- 5- L'utilisation d'un paillage plastique est obligatoire pour les plantations en plein champs.

Aide :

La Communauté de Communes prend à sa charge l'ensemble des plants (dans la limite de **304,90 €** (soit 2000 F) pour 100 ml). La subvention est proportionnelle au nombre de mètres plantés.

Après validation de votre projet de plantation en commission, la Communauté de Communes vous informera par courrier des modalités d'achat des plants.

Pour plus d'information contacter : Laurence DAGUIER
A la Communauté de Communes au 04 74 25 68 90